

Ville de Locronan
Kêr Lokorn



Conseil municipal

20 novembre 2013

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11

**Date de
convocation :**
12/11/2013

Le vingt novembre de l'an deux mil treize à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc ENGELMANN, Maire de Locronan.

Etaient présents : Jean-Luc ENGELMANN, Maire, Marguerite NICOLAS et Renée RIBEYRE, adjoints au Maire, Anne JOUAN, Jean-Ronan LAUTROU, Jean-Yves LE QUEAU, Jean-François LEGAULT, Jean-Noël LOUBOUTIN et Jacqueline MOULLEC.

Absents et excusés : Christian LECANU donne procuration à Marguerite NICOLAS, Erwan PIANEZZA donne procuration à Jacqueline MOULLEC, Alain RAISON, Paule SAUVEUR (arrivée à 19h30) et Sylvie THIBAUT.

Secrétaire de séance : Jean-François LEGAULT.

Le procès-verbal de séance du 27 septembre 2013 est adopté à l'unanimité.

1 - RYTHMES SCOLAIRES 2014 : AVANT-PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Dans le cadre de la loi de programmation et de refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, les communes doivent mettre en application cette réforme. La commune de Locronan a choisi de l'appliquer à compter de septembre 2014.

Il s'agit de mettre en œuvre une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants afin d'améliorer les résultats scolaires.

Les principes de la réforme :

- Une semaine scolaire de 9 demi-journées incluant le mercredi matin (ou le samedi par dérogation)
- 24 heures d'enseignements/semaine durant 36 semaines
- Une journée d'enseignement de 5h30 et une demi-journée de 3h30 maximum
- Une pause méridienne d'au moins 1h30
- Des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) qui viennent compléter les 24h d'enseignement (36h/an). Chaque enseignant prendra en charge tout ou un groupe d'élèves pendant 1h/semaine pour de l'aide aux élèves en difficultés, de l'accompagnement du travail personnel des élèves ou une activité prévue par le projet d'école
- La mise en place de Temps d'Activités Périscolaire (TAP) 3h/semaine
- Ils sont facultatifs et sont mis en place à l'initiative de la mairie
- Ces activités visent à favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives...

Cette réflexion doit se faire par la mise en place d'un PEDT (Projet Educatif du Territoire).

Un groupe de travail composé d'élus, des enseignants, des parents du conseil d'école, du personnel, d'une représentante de la CAF et de l'inspecteur de l'Education Nationale, s'est réuni deux fois.

Un questionnaire a été distribué à l'ensemble des parents afin de connaître leur position sur le sujet et une réunion publique avec les parents d'élèves a eu lieu samedi dernier.

Voici l'organisation qui est soumise au conseil municipal :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h45	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
10h45	Récré	Récré	Récré	Récré	Récré
11h15	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
12h00	Pause méridienne	Pause méridienne	Déjeuner	Pause méridienne	Pause méridienne
13h45	Enseignement	Enseignement	Accueil	Enseignement	Enseignement
15h15	Récré	Récré		Récré	Récré
15h45	TAP	APC ou garderie	de	TAP	TAP
16h45	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	loisirs	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
19h00					

La municipalité souhaite monter un projet global avec un objectif principal pour l'année scolaire, un thème général puis des sous thèmes par période (de vacances à vacances par exemple).

Le choix de l'emploi du temps étant maintenant dessiné, la municipalité va devoir travailler sur sa mise en place notamment en terme de moyens :

- 4 agents impactés directement :
 - Réorganisation des emplois du temps
 - Augmentation des temps de garderie (mercredi matin et à midi)
 - Pour information, coût horaire d'un agent = 15 € brut :
 - 4 agents minimum pour les TAP soit 8 640 €
 - 1 agent pour la garderie du mercredi matin soit 675 €
 - 2 agents de surveillance de cour le mercredi midi jusqu'à 12h30 (?) soit 540 €
- = soit un total 9 855 € soit **160 € / enfant / an** (60 enfants en moyenne)

- Mais se déduisent 50 €/enfant/an d'aide du fonds d'amorçage la 1^{ère} année !
- Soit un coût de 7000 € pour la collectivité (116 € par enfant/an)
- A cela, s'ajoutent les coûts des intervenants, du matériel...

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'organisation proposée (4 pour, 2 contre et 5 abstentions). Le conseil approuve totalement le schéma proposé et sa qualité mais émet des réserves et des inquiétudes sur le coût financier lié à l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires.

VOTE			
	Pour	Contre	Abstention
Rythmes scolaires	4	2	5

2 - DISSOLUTION DU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DE LOCRONAN : REPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Monsieur le Maire rappelle que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale prévoit, dans le cadre de son objectif 3, le « regroupement du pouvoir concédant et de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification », l'enjeu étant d'organiser le service public d'électricité conformément à la loi du 7 décembre 2006 sur le secteur de l'énergie (article 33).

Il donne lecture des modalités de répartition de l'actif et du passif du syndicat intercommunal d'électrification de Locronan (Cf. pièce jointe : délibération du SIE)

Dans ce cadre, M. le Préfet du Finistère prononcera la dissolution effective du SIE dès lors que les conditions seront réunies,

Le Conseil municipal approuve la répartition de l'actif et du passif telle que proposée par le comité syndical.

VOTE			
	Pour	Contre	Abstention
Répartition actif SIE	11	0	0

3 - RAPPORT D'ACTIVITES DE QUIMPER COMMUNAUTE

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T), il est proposé au conseil municipal de prendre connaissance du rapport d'activité des services de Quimper Communauté pour l'année 2012.

Ce rapport dresse un bilan des différents axes d'interventions de l'agglomération et met en exergue différents faits marquants de l'année 2012 :

- Transfert de la compétence Eau potable à Quimper Communauté
- Délégation des aides à la pierre
- Construction d'une 5^{ème} déchetterie à Ergué Gabéric
- Enquête publique du projet Transports

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
Rapport Qper Co'	10	1	0

4 - VENTE DE DEUX LOGEMENTS PAR HABITAT 29

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Bureau du Conseil d'Administration d'HABITAT 29, dans le cadre de son Plan Stratégique de Patrimoine, a décidé de mettre en vente 2 pavillons.

La politique de vente d'Habitat 29 repose sur un quadruple objectif :

- permettre aux familles logées dans le parc HLM de devenir propriétaires de leur logement
- permettre aux familles aux revenus modestes d'accéder à la propriété
- proposer une accession sécurisée
- favoriser la mixité urbaine et sociale

Les lots concernés par cette vente sont deux logements situés Venelle Tristan (N° 5 et 7).



Le maire indique que comme le prévoit la réglementation en la matière, l'avis du Maire de la commune doit être recueilli avant la poursuite de la procédure engagée par Habitat 29 pour la mise en vente de ces logements.

Le Prix de vente de chaque pavillon sera fixé par le Bureau du Conseil d'Administration d'Habitat 29 sur la base de l'évaluation faite par le Service des Domaines compte tenu des considérations liées à la volonté de faciliter l'accession sociale à la propriété.

Il est précisé que tout locataire souhaitant demeurer dans son pavillon en cette qualité, est libre de son choix et reste prioritaire pour en faire l'achat à tout moment. De plus, chaque logement vendu est assorti d'une période de sécurité de 8 ans (si l'acheteur rencontre des difficultés, Habitat 29 s'engage à racheter le logement).

Accord du conseil municipal.

VOTE			
	Pour	Contre	Abstention
Vente logements Habitat 29	11	0	0

5 - AVENANTS ECOLE ANNE DE BRETAGNE

Un avenant est nécessaire sur le marché de l'école Anne de Bretagne :

Entreprise SBEI : 2 209,76 € concernant des modifications au niveau de l'éclairage du préau et sanitaires extérieurs et des prises concernant les tableaux numériques.

Entreprise EQUIPAGE : + 498,00 € concernant la remise en état des sanitaires de la cour.

Entreprise SAR : + 2 350,00 € concernant les joints sur les souches de cheminée.

Accord du conseil municipal.

VOTE			
	Pour	Contre	Abstention
Avenant ADB	11	0	0

6 - PERSONNEL COMMUNAL

Depuis Décembre 2011, Stéphanie STRULLU a été embauchée afin de seconder la directrice du Centre de Loisirs et travailler sur la partie péri scolaire (ATSEM d'abord, puis garderie ensuite). Aujourd'hui, son poste est toujours partagé entre l'ALSH et la périscolaire. C'est elle qui coordonnera le projet des rythmes scolaires tant dans sa conception que dans sa mise en œuvre.

Son CDD arrive à échéance et il convient de statuer sur la pérennisation de ce poste. Son emploi étant dit « permanent » et Stéphanie Strullu remplissant très bien ses fonctions, le maire propose de titulariser cet agent sur le grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe (même grade qu'aujourd'hui).

Le conseil municipal décide, à partir du 1^{er} janvier 2014, de recruter Mme Stéphanie Strullu par voie statutaire sur le grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
Titularisation	11	0	0

7 - SUBVENTION NOËL DE L'ECOLE

Le montant de la subvention proposé pour 2013 est de 13,50 € par enfant (au jour de la rentrée).

Ecole Publique Yves Tanguy : 56 élèves x 13,50 € = 756,00 €

Accord du conseil municipal.

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
Arbre de Noël 2013	11	0	0

8 - DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

Il convient de prendre les décisions modificatives comptables suivantes :

Budget Commune :

D 6232 Cotisation FNAL : + 45 €
 D 6336 Cotisation CDG (médecine professionnelle) : + 1 355 €
 D 6413 Personnel non titulaire : + 14 300 €
 D 6451 Cotisations URSSAF : + 4 000 €
 D 6453 Cotisations CNRACL IRCANTEC : + 5 300 €
 D 6454 Cotisations Chômage : + 290 €
 D 60621 Combustibles : + 3 500 €
 D 60631 Fournitures d'entretien : + 3 700 €
 D 61551 Entretien matériels : + 2 800 €
 R 021 Virement de la section de fonctionnement : - 8 000 €
 D 023 Virement à la section d'investissement : - 8 000 €
 D 2315 Opération 22 Accessibilité : - 8 000 €
 D 6218 Autres personnels : - 550 €
 D 658 Charges diverses : - 1 000 €
 R 6419 Remboursement Arrêt maladie : + 16 140 €
 R 7337 Droits de stationnement : + 6 160 €
 R 7484 Dotation de recensement : + 1 900 €
 R 7067 Cantine/Garderie : + 1 540 €

Ces modifications font suite :

- aux remplacements des arrêts maladie et maternité (inscription de la dépense des remplacements des agents et inscription de la recette des indemnités journalières), à l'augmentation des charges patronales, à la cotisation Médecine professionnelle non prévue, à l'embauche d'un agent supplémentaire pendant 4 mois et au renfort du personnel saisonnier au niveau des parkings.
- A des dépenses plus importantes au niveau des charges à caractère général (Produits entretien, réparations matériels, petits équipements et combustibles)

Accord du conseil municipal.

VOTE			
	Pour	Contre	Abstention
Décisions modificatives	11	0	0

9 - ETUDE SUR LE SONDAGE DES VOUTES DE L'EGLISE ST RONAN

Monsieur Pierre Alexandre souhaiterait que les voûtes du Chœur et des bas-côtés de l'église soient sondées afin de d'engager un chantier de restauration.

Lors des conseils municipaux du 14 mars et du 9 avril dernier, le principe de restauration avait été adopté mais décalé à 2014. La Drac demande une délibération actualisée afin de pouvoir inscrire cette restauration au programme 2014. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à lancer les demandes de subventions ainsi que l'étude.

Pour rappel, cette étude serait éligible à la subvention du Conseil Général au titre du patrimoine classé (25%) ainsi qu'à une subvention de la DRAC (50%).

Il est donc nécessaire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général du Finistère et de la DRAC pour cette étude ; le montant de l'étude est estimé à 12 454,00 € HT.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC et du Conseil Général concernant l'étude sur les sondages des voutes de l'église St Ronan.

VOTE			
	Pour	Contre	Abstention
Etude polychromies Eglise	8	0	3

10 - QUESTIONS DIVERSES

➔ Tarifs 2014

CIMETIERE		2013	2014
Concession de 15 ans		96.00	96.00
Concession de 30 ans		147.00	147.00
MUSEE			
Entrée plein tarif (Gratuit : enfant de – 12 ans et locronanais)		2.00	2.00
Tarif réduit (groupe + de 20, handicapé, chômeur, étudiant)		1.00	1.00
Groupe Visite guidée avec un tisserand		Plus de 20 personnes	Plus de 20 personnes
	Adultes	2.00	2.00
	Scolaires	1.50	1.50
GARDERIE (selon quotient familial pour les familles habitant Locronan – tarif normal pour les autres)			

Garderie matin				
Tarif plein		1.15	1.15	
Inférieur à 449,99€		0.55	0.55	
De 450€ à 699,99€		0.95	0.95	
Supérieur à 700€		1.15	1.15	
Garderie soir				
Tarif plein		1.75	1.75	
Inférieur à 449,99€		0.85	0.85	
De 450€ à 699,99€		1.40	1.40	
Supérieur à 700€		1.75	1.75	
CANTINE (selon quotient familial pour les familles habitant Locronan – tarif normal pour les autres)				
Tarif plein		3.05	3.05	
Inférieur à 449,99€		1.60	1.60	
De 450€ à 699,99€		2.55	2.55	
Supérieur à 700€		3.05	3.05	
Enseignant ou personne extérieure		3.40	3.40	
PHOTOCOPIES				
A4		0,25	0,25	
A3		0,30	0,30	
A4 RV		0,30	0,30	
A3 RV		0,40	0,40	
TERRASSES (m²/jour)				
De Pâques ou du début des vacances de Pâques à Fin des vacances de la Toussaint		0.42	0.42	
AUTRES TARIFS TTC				
Parking VL à l’année		3.00	3.00	
Parking Camping-car par 24h		5.00	5.00	
Location salle de réunion (3 ^{ème} âge)		60.00	60.00	
Location barnum (8m x 5m) du lundi au jeudi ou du vendredi au dimanche (gratuit pour les associations de la commune)		120.00	120.00	
Location : 1 table + 2 bancs (à enlever et ramener en mairie)		5.00	5.00	
Bois (la corde livrée sur Locronan)		170.00	170.00	
ALSH 2014				
coefficient familial	Enfants de Locronan			
	journée (repas inclus)	1/2 journée	garderie	
matin			soir	
inférieur à 449.99 €	6,00 €	3.00 €	1,15 €	1,15 €
de 450 € à 699.99 €	9,00 €	4.50 €		
supérieur à 700 €	12,00 €	6.00 €		
coefficient familial	Enfants de l’extérieur			
	journée (repas inclus)	1/2 journée	garderie	
matin			soir	
inférieur à 449.99 €	9,00 €	4.50 €	1,15 €	1,15 €

de 450 € à 699.99 €	12,00 €	6.00 €		
supérieur à 700 €	15,00 €	7.50 €		
Repas hors journée	3.50 €			
MANOIR DE KERGUENOLE				
	½ Journée (Durant 4h)	Journée (Jusqu'à 18h)	Soirée (A partir de 18h)	Journée + Soir De 8h à 1h
Associations de Locronan	GRATUIT			
Associations Hors Locronan	100 €	160 €	160 €	250 €
Particuliers Locronan (sauf mariage)	100 €	150 €	150 €	250 €
Autres particuliers (sauf mariage)	160 €	225 €	225 €	400 €
Mariages, conférences, séminaires, assemblées générales etc...	190 €	450 €	450 €	600 €
Barnum commune en complément (tables & bancs inclus)	100 €			
Forfait ménage	30 €			
ESPACE TI LOKORN				
	½ Journée (Durant 4h)	Journée (Jusqu'à 18h)	Soirée (A partir de 18h)	Journée + Soir De 8h à 1h
Associations de Locronan	GRATUIT			
Associations Hors Locronan	200 €	300 €	300 €	450 €
Particuliers Locronan (sauf mariage)	200 €	300 €	300 €	450 €
Autres particuliers (sauf mariage)	320 €	450 €	450 €	600 €
Mariages, conférences, séminaires, assemblées générales etc...	380 €	600 €	600 €	750 €
Forfait ménage	50 €			
LOCATIONS POUR SPECTACLES A ENTREES PAYANTES (JOURNEE + SOIREE) :				
	Manoir de Kerguérolé		Espace Ti Lokorn	
Artistes (sans cachet)	350 €		500 €	
A compter du 2 ^{ème} jour	200 €		350 €	

Accord du conseil municipal.

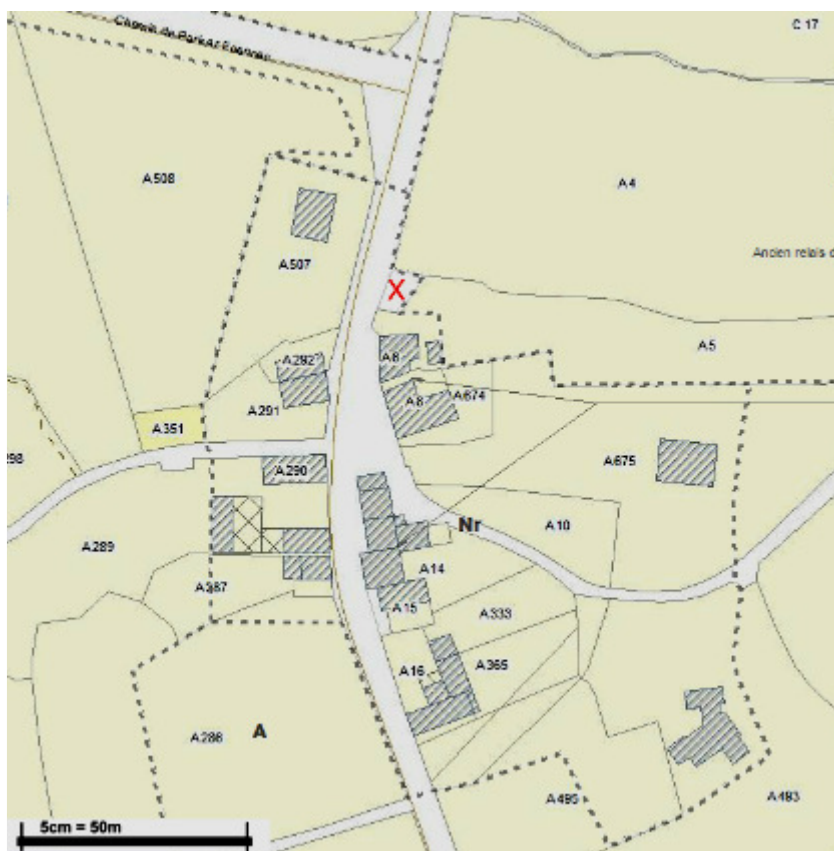
VOTE

	Pour	Contre	Abstention
Tarifs 2014	12	0	0

➔ Vente de terrain

Monsieur Savina, propriétaire de la maison situé sur la parcelle A 6 à Goulit Ar Guer a émis le souhait d'acquérir la partie du terrain communal actuellement confondue à son jardin d'une superficie d'environ 55 m². France Domaine a estimé le prix du m² à 2€ soit un total de 110 €.

Les frais inhérents à cette vente (géomètre, notaire...) seront à la charge de l'acheteur.



Accord du conseil municipal.

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
Vente Terrain	11	0	1

➔ Plan cavalier des Petites Cités de Caractère

Les Petites Cités de Caractère proposent au conseil municipal de faire élaborer des plans cavaliers de la commune de Locronan. La réalisation de Plans Cavaliers pour chaque commune membre de l'Association Petites Cités de Caractère® de Bretagne, d'ici à 2015, a pour objectif de permettre la mise en œuvre d'une action partagée de valorisation du patrimoine urbain de Bretagne.

Les cartes et documents géographiques sont aujourd'hui très présents dans la vie quotidienne, mais au-delà du simple repérage dans l'espace, l'ambition de ce projet est de contribuer à ce que chacun (élu, technicien, habitant, visiteur, lettré, illettré, francophone et non-francophone) puisse percevoir en un regard, appréhender globalement et comprendre l'exceptionnelle richesse patrimoniale des cités bretonnes.

Lancée lors de l'Assemblée Plénière de l'Association, le 21 février 2013, la réalisation des Plans Cavaliers à l'échelle du réseau se poursuivra en 2014 et 2015.

Chaque Petite Cité de Caractère® de Bretagne pourra bénéficier d'un accompagnement financier dans le de la DRAC de Bretagne, du CR de Bretagne et de l'Association. Le CR de Bretagne procédera à la notification définitive de la subvention accordée, en fonction du calendrier de ses instances délibératives.

Par ailleurs, l'Association Petites Cités de Caractère® de Bretagne participera forfaitairement à hauteur de 1 000 € pour la réalisation de chaque Plan Cavalier. A cette contribution fixe s'ajoutera une part variable correspondant à 10 % de la dépense subventionnable, en adéquation avec le soutien financier accordé par la DRAC à l'Association dans le cadre de la Convention.

Exemple de plan de financement pour un Plan Cavalier estimé à 5 000 € TTC :

Dépenses TTC	Recettes
Plan cavalier 5 000.00 €	Participation communale : 2 000.00 €
	Subventions : (préciser leur provenance et leur statut -attribuées ou sollicitées-)
	Association Petites Cités de Caractère® :
	Part fixe : 1 000.00 €
	Part variable (10% correspondant à la participation DRAC) : 500.00 €
TOTAL : 5 000.00 €	Conseil Régional (30%) : 1 500.00 €
	Conseil Général :
	Autre :
	TOTAL : 5 000.00 €

Le conseil municipal autorise le maire à déposer un dossier de candidature auprès des Petites Cités de Caractère pour la réalisation de plans cavaliers de la commune, et à solliciter les subventions telles que définies dans le plan de financement.

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
Plans cavaliers	8	0	4

Fin du conseil municipal à 20h30.